

<https://www.pressegauche.org/La-CSN-appuie-la-demande-des-medias-d-avoir-acces-aux-hopitaux-et-aux-CHSLD>



La CSN appuie la demande des médias d'avoir accès aux hôpitaux et aux CHSLD

- Communiqués -

Publication date: mardi 26 janvier 2021



Copyright © Presse-toi à gauche ! - Tous droits réservés

MONTRÉAL, le 26 janv. 2021 - Pour la Confédération des syndicats nationaux (CSN), il est inacceptable que les médias se voient refuser systématiquement l'accès aux installations des hôpitaux et des CHSLD. La CSN revendique une plus grande transparence des établissements depuis longtemps. D'ailleurs, elle demande l'introduction d'une clause de convention collective pour protéger les travailleuses et les travailleurs qui dénoncent publiquement des situations inacceptables dont ils sont témoins. Ils ont tellement peu d'écoute des établissements que c'est parfois leur ultime recours pour faire en sorte que l'inacceptable soit corrigé.

« Pour les travailleuses et les travailleurs du réseau, au premier front de la crise depuis le début, les médias doivent pouvoir témoigner de la réalité telle qu'elle est vécue sur le terrain. Ça peut donner des images difficiles, présenter des faits inconfortables, mais c'est important que les Québécoises et les Québécois puissent voir de leurs yeux comment ça se passe dans leurs services publics. C'est contre-productif d'essayer de cacher la crise », explique la vice-présidente de la CSN, Caroline Senneville.

Par ailleurs, la CSN souligne que l'accès des journalistes à l'information est une condition essentielle permettant aux médias de jouer leur rôle primordial dans une société libre et démocratique et qu'il en va du droit du public à une information de qualité.

La CSN dénonce depuis des années la culture d'opacité qui a pris forme dans les services publics. Avec les fusions, les centralisations, il est de plus en plus difficile, même pour les syndicats, d'obtenir les informations nécessaires pour comprendre et analyser les décisions prises par les dirigeantes et les dirigeants.

La loi de l'omerta est toujours bien présente dans le secteur public. Les salarié-es qui parlent à une ou un journaliste peuvent recevoir de lourdes sanctions. C'est une des raisons pour laquelle la CSN revendique l'introduction d'une clause de convention collective protégeant les lanceurs d'alerte. De son côté, le gouvernement n'y a toujours pas répondu de façon satisfaisante.